

Les chercheurs et chercheuses viennent de recevoir une invitation à candidater pour percevoir la composante C3 du Ripec¹.

Le Ripec c'est le nouveau système de primes pour les chercheurs et les chercheuses introduit par la LPR² ; un système à trois étages, avec une composante statutaire servie à tout le monde (la C1), une composante liée à certaines fonctions (la C2) et une composante individuelle (la C3).

Nous nous sommes déjà largement exprimé-es à plusieurs reprises contre ce système (voir une compilation de nos articles [ici](#)) ; un système qui est inégalitaire, injuste dans ses deux composantes C2 et C3.

On demande donc maintenant aux chercheurs et chercheuses de candidater pour la C3 qui doit être servie à celles et ceux ... qui le vaudraient bien. Il est illusoire de croire que, grâce à la bienveillance de celles ou ceux qui la distribuent, cette prime va tourner et que chacun et chacune la percevra à tout de rôle. Cette prime n'est rien d'autre que la continuité de la PES/PEDR³ que Sud Recherche EPST a toujours rejetée. Même si le nombre de bénéficiaires de la C3 devrait être supérieur à celui des bénéficiaires de la PEDR, cette prime très conséquente est conçue pour servir certain-es et pas d'autres, et pour asservir l'ensemble à une nouvelle évaluation. Mais rêvons un peu : quand bien même par extraordinaire tout le monde jouerait le jeu pour assurer une rotation équitable (y croit-on vraiment plus d'une seconde ?), il faudrait 7 ans pour que chacune ou chacun puisse être servi-e. Qui donc va « mériter » de toucher cette prime tout de suite et qui devra espérer pendant 7 ans que le miracle perdure ?

Pour SUD Recherche EPST, la revendication en matière indemnitaire reste celle d'une prime identique pour toutes et tous, quelle que soit la catégorie statutaire ou le contrat, au moins au niveau de celle des IRHC, dans l'objectif d'une intégration au salaire le plus vite possible. Car notre revendication de base reste une augmentation de salaire d'un montant identique pour toutes et tous. Et, le rôle des syndicats est, nous semble-t-il, de se donner les moyens de lutter collectivement pour de telles revendications, pas de participer à la distribution de primes au « mérite ».

Un des moyens pour enrayer cette machine à exclure est de refuser de mettre la main dans ce pot de confiture empoisonnée...

... et donc,

La C3 c'est sans moi !

¹ Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

² Loi de programmation de la recherche

³ Prime d'excellence scientifique/prime d'encadrement doctoral et de recherche